

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
~~PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~
PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix
DECRET N° 77 / 218 du 4 mai 1977
portant affectation de certains
fonctionnaires de l'Enseignement..

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130 du 9 mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctions ;
Vu la loi 32/65 du 12 août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 28 sep-
tembre 1961 fixant les principes généraux de l'enseignement ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article premier.- Sont mis à la disposition du ministère de l'Edu-
cation Nationale, les fonctionnaires de l'Enseignement ci-après :

MM. KOLOLO Albert, Inspecteur de l'Enseignement primaire ;
MIKOLO-KINZOUNZA Justin, Professeur de GEG.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la
date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal offi-
ciel de la République Populaire du Congo.

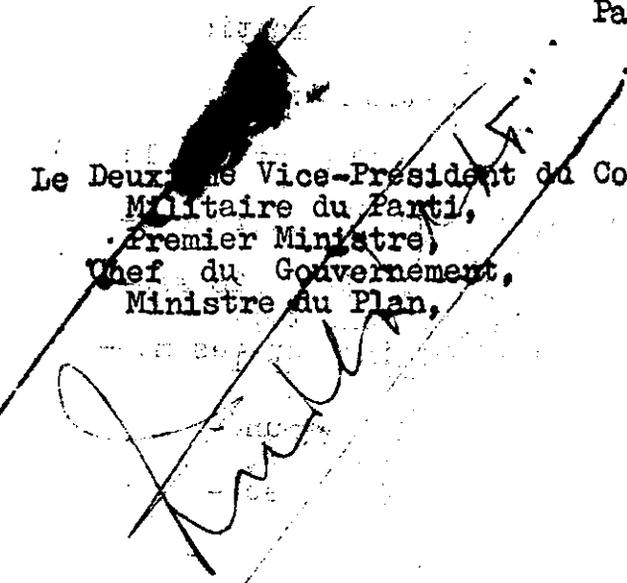
.../...

Fait à Brazzaville, le 4 MAI 1977.



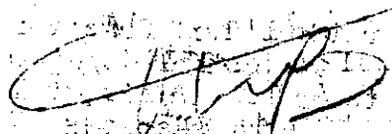
Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Président du Comité Militaire du
Parti, Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres :



Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

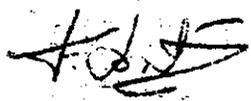
Le Ministre de l'Education Nationale,



Antoine NDINGA.-

P. Le Ministre des Finances, en mission,
le Ministre Délégué auprès du Pre-
mier Ministre, Chargé du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-



François BITA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,



Alphonse MOUISSOU-POUATY.-